



Compte-rendu succinct



Réunion de

CONSEIL MUNICIPAL

du

14 octobre 2015

Le Conseil municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Evolutions de l'organisation du Conseil municipal :

- Non maintien de la qualité d'Adjoint à un élu

Le Conseil Municipal a délibéré pour le non maintien dans ses fonctions d'Adjoint au maire de M. Frédéric GUENEZ par 28 voix.

- Délibération pour le remplacement du septième Adjoint

Le Conseil Municipal a délibéré pour le remplacement du 7^{ème} Adjoint.

- Election d'un nouvel Adjoint

M. Bernard GOULOIS est élu 7^{ème} Adjoint.

- Modification des commissions

La commission « environnement, cadre de vie et développement durable » ainsi que la commission « communication et démocratie locale » seront supprimées.

Une nouvelle commission : «développement durable – démocratie locale et cadre de vie » constituée de 15 membres sera composée de la façon suivante :
15 membres, dont le maire, président de droit, un adjoint vice-président rapporteur et 13 élus.

Président : Le Maire

Vice-président et rapporteur : M. Bernard GOULOIS

Autres membres :

Mme Emmanuelle AUBERT – Adjointe

Mme Léa CAUVIN –Adjointe

M. Thierry GOEMINNE, Adjoint

M. Christian HATU – Adjoint

M. Claude DESUMEUR – Conseiller municipal

M. Christophe DOUTRELANT – Conseiller municipal

M. Philippe GLORIEUX – Conseiller municipal

M. Jean-Paul GUELQUE – Conseiller municipal

Mme Marie-José HOGUET – Conseillère municipale

Mme Peggy KRZYKALA – Conseillère municipale

M. Christian POL – Conseiller municipal

Mme Edith SCRIPZAC – Conseiller municipal

M. Christophe WOSKALO – Conseiller municipal

- Attribution de délégation à un Conseiller Municipal

Le Maire décide d'attribuer la délégation suivante : « paysagement et fleurissement » à Monsieur Frédéric GUENEZ, Conseiller Municipal.

Séjours neige 2015 – Participation des familles

- Séjour enfants de CM2 : le conseil municipal décide de prendre en charge 70% du séjour neige et de fixer la participation qui sera réclamée aux familles à 30% par enfant.
- Séjour ados : une consultation est en cours pour les adolescents lambrésiens de 14 à 17 ans. Ce séjour aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances de février 2016. Il est retenu une participation de la commune sur le prix du séjour (environ 750€) en fonction du quotient familial.

Quotient Familial	Participation Mairie	Participation Famille
0 à 700 €	50 %	50 %
701 à 900 €	40 %	60 %
➤ 900 €	30 %	70 %

Délibération concernant le renouvellement du CEJ de 2015 à 2018

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour renouveler le Contrat Enfance et Jeunesse pour les années 2015 à 2018, selon un programme d'actions révisé, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y référant.

Création d'un terrain en gazon synthétique – Désignation d'un maître d'œuvre

Le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante soit : PMC ÉTUDES SARL pour une mission de maîtrise d'œuvre complète et des missions complémentaires, notamment l'OPC, au prix de 17 550 € TTC.

Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquête publique relative à la société Galloo France SA

La société Galloo France SA SIN LE NOBLE (ex Barbier-Galois) – dont le siège social est situé à Halluin – a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de récupération, stockage, et traitement de déchets métalliques et VHU à Sin le noble 364 avenue des fusillés, comprenant les activités principales soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette demande est soumise à enquête publique prévue par les dispositions du code de l'environnement jusqu'au 16 octobre 2015. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande d'autorisation.

Trésorerie – Virements de crédit

Afin de procéder aux écritures d'admission en non-valeur, suite à l'impossibilité de recouvrement de certains titres ainsi qu'un réajustement des crédits d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits repris ci-dessous, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1 600 € au compte 6232-020 (fêtes et cérémonies)
- + 1 600 € au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 150.000 € au compte 2151-822 (réseaux de voirie)
- + 150.000 € au compte 2312-020 (agencements et aménagements de terrains)

Refonte du site internet -Avenant au marché

La société Intuitive Technology sollicite le règlement d'acomptes dans le cadre de sa mission de refonte du site WEB qui a démarré début août 2015. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché.

Par ailleurs, le conseil municipal décide :

*D'allouer un crédit total de 2.870 €, soit 205 € par classe au titre de l'allocation transport aux établissements scolaires,

*De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à partir du 1^{er} janvier,

*D'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à M. Dubois, historien, pour une exposition dans le cadre du label Mission Centenaire,

Et a pris connaissance :

*de la commande par le CCAS des colis pour les aînés (1020 personnes), auprès de l'entreprise PJV à Argenteuil, pour un coût unitaire de 16.90 € TTC (colis pour « personne seule ») et de 24.90 € TTC (colis pour « personnes en couple »), et pour les résidents des Jardins de Théodore,

*du point sur les effectifs de la rentrée scolaire 2015/2016 ainsi que sur le bilan 2015 de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des camps d'adolescents,

*du compte-rendu de diverses manifestations qui se sont déroulées au cours des derniers mois telles que : la Journée Ville propre, le semi-marathon du Val de Sensée, la randonnée cycliste des 4 clochers, le tournoi de football « Trophée des géants », la course cycliste du 14 juillet, le Trail de la Petite Sensée, le concert du Festival franco-polonais,

*du lancement de l'étude urbaine de capacité en partenariat avec l'EPF (Projet rue de Douai-rue de la République)

* du marché public des services assurances – Résultat de l'appel d'offres

Les résultats de l'analyse complète des dossiers reçus lors de la procédure d'appel d'offres européen relative à l'ensemble des contrats d'assurance sont :

- ✓ Est retenue pour le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » : GROUPAMA pour 11.285.654 € TTC (0.43 € du m2)
 - ✓ Est retenue pour le lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » : SMACL pour 2.197.97 € TTC.
 - ✓ Est retenue pour le lot n°3 « Flotte Automobile et risques annexes » : SMACL pour 8.185.24 € TTC.
 - ✓ Est retenue pour le lot n°4 « Protection juridique » : SMACL pour 669.60 € TTC.
 - ✓ Est retenue pour le lot n°5 « Protection fonctionnelle des agents et des élus » : SMACL pour 400.02 € TTC.
 - ✓ Est retenue pour le lot n°6 « Prestations statutaires » : GROUPAMA-CIGAC pour 77.057.01 € TTC (correspondant à l'option : 20 jours cumulés d'arrêts de travail)
- Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs des informations ont été données concernant :

* le programme de la 26^{ème} édition de la semaine du goût du 23 au 27 novembre à titre exceptionnel sur le thème « le chocolat »,

* de la reconduction de l'opération « un fruit pour la récré »,

* la mise en place du nouveau Conseil Municipal des Enfants, la reprise de l'atelier « Eveil musical »,

* l'accueil des nouveaux Lambrésiens le 18 septembre,

* le Marché de Noël (15^{ème} édition) du 11 au 13 décembre,

* l'accueil de la délégation polonaise de STARY SACZ du 8 au 13 octobre,

* de la réunion de lancement du Conseil des Sages qui s'est tenue le jeudi 8 octobre,

* du lancement du nouveau site internet et de la page Facebook,

* l'état d'avancement de la démarche Agenda 21,

* sur le démarrage des travaux de démolition de la friche dite « Comar », située place du Général de Gaulle

* des évolutions du projet démolition-reconstruction de la Cité des Cheminots par ICF Habitat Nord Est